

tance pour que l'école puisse employer trois hommes. Il restait les petites, les plus modestes communes à pourvoir. C'est alors qu'un curé des environs de Lyon, de Yourles, M. Querbes, fonda, vers 1825, un ordre de frères-instituteurs destinés à aller isolément jusque dans le plus modeste village. Ce sont les clercs de *Saint-Viateur*. Ces derniers, à l'exemple des frères de Lamennais qui sont en Bretagne, s'attachent au presbytère où ils vivent, quand ils s'entendent à ce sujet, avec le curé, servent la messe, ils font l'école (1). Le siège de la maison-mère des clercs de Saint-Viateur est toujours à Yourles, près de Lyon. L'ordre compte environ neuf cents membres qui dirigent, au total, à peu près 200 écoles, dont 15 seulement dans le Rhône. Il a été reconnu le 10 juin 1830.

Les Petits-Frères de Marie, après avoir eu leur siège à Notre-Dame de l'Ermitage (Loire), en 1824, sont venus s'installer à Saint-Genis-Laval, près de Lyon, en 1868. Ils sont au nombre de plus trois de mille. Ils dirigent en France plus de 400 écoles dont 50 dans dans le département du Rhône. Leur institut a été reconnu par décret du 20 juin 1851.

---

(1) C'est ainsi que les choses se passent encore en Bretagne, et c'est à cette situation, à cette organisation de l'enseignement primaire que cette partie de la France doit son infériorité au point de vue du degré d'instruction des habitants.

Les trois quarts des Bretons sont illettrés et les quatre cinquièmes des écoles des cinq départements de la Bretagne sont entre les mains des congréganistes; par contre, tout l'Est, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne n'ont point ou presque point d'écoles congréganistes et tout le monde y sait lire et écrire.

Il n'y a pas à dire le contraire, cela est reconnu, démontré, prouvé. Les chiffres sont là et le résultat des élections aussi. Certainement; M. l'évêque d'Angers n'aurait pas osé affronter le scrutin pour la députation dans les Ardennes, dans l'Aisne, ou la Meuse ou l'Yonne ou la Côte-d'Or. Les écoles congréganistes n'y sont pas assez nombreuses.